

Plaidoyer pour le don d'organes

A l'occasion de la journée du don d'organes du 22 juin 2020, une forte campagne de communication a été initiée par l'Agence de la Biomédecine dans tous les médias pour rappeler la loi française encore trop méconnue.

France Rein a demandé au Président de la République d'appuyer cette grande cause nationale. Notre démarche a été concluante puisque par lettre en date du 6 juillet 2020, son Chef de Cabinet nous a transmis le soutien du Président avec ses encouragements à poursuivre notre engagement.

Par ailleurs, nous avons fait parvenir à tous nos adhérents 10000 rubans verts, symbole du don d'organes, qui nous ont été fournis par l'Agence de la Biomédecine, à laquelle nous adressons notre reconnaissance pour cette généreuse contribution.



Encore une fois, comme cela avait été le cas lors de la distribution de masques sur tout le territoire, France Rein a démontré la force de son réseau de bénévoles. Je leur adresse mes plus sincères remerciements.

Ce plaidoyer sur le don d'organes me donne l'occasion d'évoquer la transplantation rénale. En matière de greffe, de nombreux dysfonctionnements sont constatés et certaines vérités doivent être énoncées avec force et conviction :

- Il est intolérable que 30% des prélèvements potentiels ne soient pas effectués et il est inadmissible que le taux de greffe soit si dissemblable d'une région à l'autre, en particulier en ce qui concerne les greffes préemptives et le don du vivant.

- Lorsqu'une personne n'est pas inscrite sur le registre des refus, le prélèvement devrait être effectué en application de la loi.

- Il n'y a pas suffisamment de moyens alloués aux coordinations de prélèvements, car c'est bien à ce niveau que va se jouer l'accord ou le refus ; les personnes qui effectuent cette mission très difficile ne sont pas assez nombreuses, pas

assez formées et accompagnées, ce qui entraîne un important turnover et donc des équipes qui ne sont pas assez solides. Certaines familles regrettent d'ailleurs a posteriori de ne pas avoir donné leur accord ; il est possible qu'un accompagnement plus adapté aux circonstances aurait modifié leur décision.

- Il n'y a pas assez de moyens alloués aux équipes de coordination de greffe, qui sont celles qui vont accompagner le malade pour trouver le "meilleur" donneur en cas de don du vivant. Notamment, l'accompagnement psychologique avant et après la greffe, n'est pas suffisant pour chacun des donneurs/receveurs, ce qui peut aboutir à de grandes difficultés dans certaines familles.

- Les moyens alloués aux hôpitaux où sont réalisées les greffes sont insuffisants ou mal utilisés.

- La formation, l'organisation des équipes chirurgicales qui prélèvent et qui greffent sont à repenser, en particulier la mutualisation des équipes.

En cette période où le malade est considéré comme partie prenante de la construction des systèmes de santé, il est indispensable que l'organisation et les moyens attribués à la greffe soient réexaminés. C'est un devoir envers les patients et un bénéfice pour la société en privilégiant un traitement moins onéreux que la dialyse qui permet aux citoyens d'accéder à une meilleure qualité de vie.

Alain Trouillet
Président de France Rein

